

Champ professionnel sage-femme : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre et de la violence domestique

Le présent document expose les compétences en matière de violence spécifique au genre et de violence domestique qui sont pertinentes pour la profession sage-femme. Les recommandations s'adressent aux responsables de la formation dans les hautes écoles spécialisées, aux personnes exerçant la profession, aux employeurs ainsi qu'aux autres organisations responsables de la formation. Elles ont pour but de les aider à concevoir des cours de formation initiale et de formation continue, à définir les contenus de l'enseignement et à évaluer les besoins individuels de formation continue.

L'action compétente des catégories professionnelles impliquées est un élément central de la prévention et de la lutte contre la violence liée au genre, la violence sexualisée et la violence domestique. Ces formes de violence causent de grandes souffrances, violent les droits humains et font obstacle à l'égalité des genres.

Document élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

État en mars 2024



À PROPOS DE CE DOCUMENT

Les standards minimaux pour la formation initiale et la formation continue de différentes catégories professionnelles en matière de violence liée au genre, de violence sexualisée et de violence domestique indiquent les contenus thématiques et les compétences qui devraient être transmis à chaque catégorie professionnelle en tant que connaissances de base pendant la formation ou en tant que connaissances spécifiques pendant la formation continue. Ces standards minimaux s'adressent aussi bien aux institutions de formation¹, afin qu'elles organisent des cours de formation initiale et de formation continue en conséquence, qu'aux personnes exerçant les professions visées et aux employeurs, afin qu'ils évaluent les besoins individuels en matière de formation continue.

Les standards minimaux correspondent aux exigences internationales de la Convention d'Istanbul. Celle-ci protège les femmes et les filles, les hommes et les garçons ainsi que les personnes transgenres, intersexes et non binaires.

Les standards minimaux ont été élaborés par le BFEG en collaboration avec des représentants de la Confédération, des cantons et de la société civile. Des institutions spécialisées et des spécialistes les ont ensuite complétés. Il est prévu de les faire évoluer et de les adapter régulièrement. Si vous avez des suggestions, merci de nous écrire un courriel à l'adresse fg@ebg.admin.ch.

RECOURIR À DES SPÉCIALISTES POUR LES MODULES DE FORMATION INITIALE OU CONTINUE

De nombreux modules de formation initiale ou de formation continue sur la violence liée au genre et la violence domestique sont proposés sur le marché. Si vous avez besoin de spécialistes externes, vous pouvez vous adresser aux bureaux cantonaux de l'égalité, aux services d'intervention contre la violence domestique ou encore aux centres LAVI, qui ont les réseaux nécessaires pour vous aider (pour les services cantonaux, consulter www.equality.ch, www.csvd.ch et www.aide-aux-victimes.ch).

IMPRESSUM

Titre

Champ professionnel sage-femme : Compétences recommandées dans le domaine de la violence liée au genre et de la violence domestique

Éditeur

Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

Langues

Allemand, français et italien

Layout

moxi ltd., Biel/Bienne



Standards minimaux et
synthèse graphique sur
le site du BFEG

¹ Institutions de formation dans le champ professionnel sage-femme : hautes écoles spécialisées (BFH, HEdS, HESAV, HES-SO, ZHAW), cours de formation BSc et MSc sage-femme, MAS in Midwifery.
Bases légales : loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE ; RS 414.20) ; loi sur les professions de la santé (RS 811.21) ; loi fédérale sur la formation continue (LFCo LFCo ; RS 419.1) ; ordonnance relative aux compétences LPSan (OCPSan ; RS 811.212 ; art. 5 Cycle bachelor de sage-femme).

SOMMAIRE

CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Définitions et bases légales

PAGE 4

Ampleur et impact sur la population

PAGE 5

Causes, facteurs de risque et facteurs de protection

PAGE 6

Les formes de violence et leurs conséquences

PAGE 7

Impact de la violence domestique et de la violence sexualisée
sur les enfants

PAGE 8

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Reconnaître et aborder la violence

PAGE 9

Soutenir les mères victimes de violence

PAGE 10

Reconnaître la violence dans la petite enfance

PAGE 11

CONTENU

- Les notions de violence liée au genre et de violence domestique
- Le cycle de la violence
- Les bases légales applicables en Suisse

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Savoir ce que recouvrent les notions de violence liée au genre et de violence domestique	<i>Selon les genres et les settings (espace domestique ou public, espace de loisir ou de travail, vie en institution), la violence se manifeste différemment, sous la forme de violence physique, psychique ou sexualisée, stalking, mariages forcés, mutilations génitales féminines, avortements et stérilisations forcés, violence numérique.</i>
Connaître les phases du cycle de la violence et la dynamique de la violence au sein du couple	<i>La spirale de la violence comporte trois grandes phases: la montée de la tension, l'éruption de la violence, la réconciliation.</i>
Connaître le risque accru, notamment d'escalade, dans les situations de séparation	
Comprendre les différences entre les délits poursuivis sur plainte et les délits poursuivis d'office, le droit et l'obligation en matière de signalement dans l'exercice de sa profession, les prestations de conseil et de soutien proposées par les centres LAVI	
Connaître la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul; RS 0.311.35)	
Savoir que les employeurs, en plus de leur devoir général de protection en vertu du CO, sont tenus de protéger leur personnel contre le harcèlement sexuel.	<i>L'art. 328 al. 1 du Code des obligations (CO; RS 220), l'art. 6 de la Loi sur le travail (LT; RS 822.11), et l'art. 4 de la Loi sur l'égalité (LEg; RS 151.1).</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- humanrights.ch: www.humanrights.ch > Protection renforcée mais encore lacunaire pour les femmes victimes de violences
- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, A3, C1: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- COPMA: www.kokes.ch > Droit et obligation d'aviser l'APEA
- Centre de formation sur la violence domestique: www.bildungsstelle-haeusliche-gewalt.ch
- Aide aux victimes en Suisse: www.aide-aux-victimes.ch
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch
- Mariage forcé: www.mariageforce.ch
- Association Lilli: www.lilli.ch > Que sont les infractions poursuivies sur plainte ou d'office? (en allemand)
- Convention d'Istanbul: www.coe.int > Convention d'Istanbul
- Harcèlement sexuel au travail: www.harcelementsexuel.ch; consultation en ligne: www.belaestigt.ch (en allemand)
- BFEG: www.ebg.admin.ch > Égalité dans le monde du travail > Harcèlement sexuel sur le lieu de travail (informations spécifiques pour les personnes employées et les employeurs)

Ampleur et impact sur la population

CONTENU

- Chiffres enregistrés et chiffres non enregistrés
- Impact selon les différents groupes de population

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître l'ordre de grandeur de l'ampleur de la violence liée au genre, de la violence sexualisée et de la violence domestique en Suisse

Chiffres enregistrés : la police enregistre environ 9000 infractions contre l'intégrité sexuelle par an et environ 20000 cas de violence domestique par an tandis que 15 % des mises en danger du bien de l'enfant sont dues à des abus sexuels ou à l'exploitation sexuelle.

Chiffres non enregistrés : une femme sur 5 déclare avoir vécu des violences sexualisées et on estime que 29 % des enfants et des adolescents ont été exposés à des violences physiques au sein de la famille.

Savoir que la violence touche différemment les femmes, les hommes, les enfants et les adolescents, les personnes âgées, en situation de handicap ou issues de la migration ainsi que les personnes LGBTIQ+

Les victimes d'infractions contre l'intégrité sexuelle sont à 87 % des femmes, les victimes de délits de violence dans l'espace public sont à 69 % des hommes et les victimes de violence dans le couple sont à 75 % des femmes. Les personnes en situation de handicap ou LGBTIQ+ sont significativement plus souvent victimes de violence. Environ 22 400 femmes et jeunes filles en Suisse sont touchées par les mutilations génitales féminines ou menacées de subir une excision.

Connaître la notion de mythes sur le viol

Un mythe prétend que les victimes sont responsables de leur absence de résistance, bien que les neurosciences aient démontré que la peur et la menace peuvent bloquer les circuits neuronaux corticaux de contrôle de l'action, ce qui peut entraîner une immobilité involontaire (« freezing »).

Avoir conscience de la problématique des discriminations multiples et des stéréotypes sur les victimes

Des facteurs tels que le statut social, l'origine, le handicap, la dépendance, etc. ont une influence sur le comportement de dénonciation et les expériences de violence ; les stéréotypes influent sur la perception et peuvent conduire à des erreurs de jugement.

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A4, A5 : www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Office fédéral de la statistique (OFS) : www.ofs.admin.ch > Violence domestique et Violence sexualisée
- Étude Optimus 2018 : www.kinderschutz.ch > Mauvais traitements envers les enfants en Suisse
- Enquête sur la sécurité en Suisse : www.kkpks.ch > Crime Survey 2022
- Enquête gfs.berne 2019 : www.gfsbern.ch > Violences sexuelles en Suisse
- Prévention Suisse de la Criminalité (PSC) : www.skppsc.ch > Violences sexuelles - mythes et légendes
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne : www.improdova.eu > Module 8 Stereotypes and unconscious bias (en allemand et anglais)
- humanrights.ch : www.humanrights.ch > Les formes de discrimination
- Violence contre les LGBTIQ en Suisse : gewalt-gegen-lgbt.ch
- Office fédéral de la santé publique (OFSP) : www.bag.admin.ch > Mutilations génitales féminines
- Nature 2023 : www.nature.com > Neuroscience evidence counters a rape myth. *Nat Hum Behav* 7, 835–838 (2023)

CONTENU

- Facteurs au niveau de l'individu, du couple, de la communauté et de la société
- Facteurs de risque de violence
- Facteurs de protection contre la violence

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Comprendre le modèle écosystémique d'explication de la violence	<i>Facteurs intervenant aux quatre niveaux (individu, relation de couple, communauté, société) et leurs interactions.</i>
Connaître les facteurs de risque de violence	<i>Représentations patriarcales ou hiérarchisant les genres, exposition à la violence dans l'enfance, abus de substances (alcool, drogues), délinquance et comportements de contrôle, situations de vie difficiles (santé, logement, finances, travail), situations de transition (mariage, naissance d'un enfant, séparation, migration), vulnérabilité accrue, discrimination multiple.</i>
Connaître les facteurs de protection contre la violence	<i>Rapports égalitaires au sein du couple, indépendance économique, soutien social, formation des parents, soutien éducatif.</i>
Comprendre les raisons qui empêchent les personnes victimes de violence domestique de se confier à des tiers, de se faire aider ou de se séparer ou qui les conduisent à reprendre la relation violente	<i>Rapport de force déséquilibré entre la victime et la personne auteure, manque de connaissances sur les services d'aide, manque de compétences linguistiques et d'intégration sociale, crainte des conséquences juridiques liées à la migration, méconnaissance du système juridique, attachement ambivalent, lien traumatique.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEg sur la violence domestique A2: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Organisation mondiale de la Santé (OMS): www.who.int > Violence à l'encontre des femmes
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improdova.eu > Training modules for the health sector (en allemand et anglais)

Les formes de violence et leurs conséquences

CONTENU

- Les différentes formes de violence
- Conséquences pour la santé
- Conséquences sociales
- La transmission transgénérationnelle de la violence

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître les différences entre la violence physique, la violence psychologique, la violence sexualisée, la violence économique et les formes de violence numérique	<i>Exemples de violence numérique: cyberharcèlement, violence sexualisée basée sur des images, (fake) sextorsion, harcèlement sexuel sur des plateformes numériques, cybergrooming, etc.</i>
Savoir que la violence peut non seulement provoquer des lésions corporelles, mais aussi laisser des séquelles physiques et psychiques	<i>Hématomes, plaies ouvertes, fractures, maladies vénériennes, douleurs physiques p. ex. après une agression sexuelle, angoisse, sentiment de honte et de culpabilité, troubles du sommeil, troubles alimentaires, difficultés d'apprentissage et de concentration, troubles du développement chez l'enfant, etc.</i>
Reconnaître les conséquences d'un traumatisme (p. ex. suite à des violences sexualisées, y compris chez l'enfant) et leurs répercussions sur la santé et la grossesse	<i>Syndromes douloureux, troubles anxieux, dépression, automutilation, stress post-traumatique, etc.</i>
Connaître les conséquences sociales possibles	<i>Séparation, divorce, changement de domicile et d'école, repli sur soi, isolement social, etc.</i>
Comprendre le phénomène de la transmission transgénérationnelle de la violence	<i>Les personnes ayant vécu des violences dans l'enfance ont un risque accru d'être victimes ou auteurs de violence, domestique notamment, à l'âge adulte.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuilles d'information du BFEG sur la violence domestique A1, B3: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- Centre de formation sur la violence domestique: www.bildungsstelle-haeusliche-gewalt.ch
- Bundesverband Frauenberatungsstellen und Frauennotrufe Deutschland/Allemagne: www.frauen-gegen-gewalt.de > Was tun gegen geschlechtsspezifische digitale Gewalt?
- Plattform nationale Jeunes et médias: www.jeunesetmedias.ch > Sexualité et pornographie sur le web
- Action Innocence: www.actioninnocence.org
- Association suisse pour la protection de l'enfant: www.kinderschutz.ch > Les conséquences de la violence dans l'éducation
- Office fédéral de la santé publique: www.ofsp.admin.ch > Mesures contre les mutilations génitales féminines
- Association Mémoire Traumatique et Victimologie Accueil: www.memoiretraumatique.org; Muriel Salmona: « La mémoire traumatique » 2020 et « Comprendre et prendre en charge l'impact psychotraumatique des violences conjugales » 2017
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improdova.eu > Module 1 Forms and dynamics of domestic violence (en allemand et en anglais)
- Cours interdisciplinaire en ligne sur la protection et l'aide dans les cas de violence domestique (Allemagne): www.haeuslichegewalt.elearning-gewaltschutz.de (en allemand)

CONTENU

- Ampleur de l'impact
- Conséquences de la violence
- Mise en danger du bien de l'enfant

CONNAISSANCES

COMMENTAIRE

Connaître l'ampleur des mises en danger du bien de l'enfant en Suisse	<i>En Suisse, il y a chaque année 30 000 à 50 000 signalements de mise en danger du bien de l'enfant pour cause de négligence, d'abus voire d'exploitation psychique, physique ou sexuelle ou d'exposition à la violence au sein du couple parental. Des enfants sont impliqués dans plus de la moitié des interventions policières pour cause de violence domestique.</i>
Connaître les conséquences de la violence sur le développement de l'enfant et la santé	<i>Entraves au développement moteur et langagier, compétences sociales, capacité d'attachement, affections psychiques et physiques.</i>
Avoir conscience que les enfants victimes ou témoins de violence domestique deviennent plus souvent victimes de maltraitance et de négligence	
Avoir conscience que les personnes auteurs de violence ont des capacités éducatives limitées, ce qui conduit à penser que le bien-être de l'enfant est mis en danger	
Connaître les stratégies des personnes auteurs de violence dans le contexte de l'exploitation sexuelle des enfants	<i>Établir une relation de confiance et de dépendance, isoler la victime et la contraindre à garder le secret.</i>
Comprendre la nécessité de signaler au service de protection des mineurs du canton, toute situation de violence ou maltraitance intra-familiale	

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Feuille d'information du BFEF sur la violence domestique B3: www.bfeg.admin.ch > Violence à l'égard des femmes et domestique > Publications violence à l'égard des femmes
- DAO Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein: www.frauenhaeuser.ch > La violence domestique à l'encontre des enfants
- Guide de Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Déceler la mise en danger du bien de l'enfant et agir en conséquence
- Guide de Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Les enfants exposés à la violence domestique
- Guide de Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Violence sexuelle sur enfants
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improdova.eu > Module 2 Indicators of domestic violence (en allemand et en anglais)
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch > Excision et protection de l'enfance
- Barbara Kavemann: Handbuch Kinder und häusliche Gewalt

Reconnaître et aborder la violence

CONTENU

- Détecter la violence
- Aborder le sujet de la violence
- Adresser à des structures appropriées (triage)

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Avoir conscience que la violence (domestique ou sexualisée) peut toujours survenir et qu'elle peut faire partie des causes de différents troubles physiques et psychiques	
Savoir que des femmes subissent des mutilations génitales féminines et quelles peuvent en être les conséquences	<i>Douleurs dans la zone génitale, douleurs lors des menstruations, complications lors de l'accouchement.</i>
Savoir que les victimes de violence ont souvent trop honte et peur pour parvenir à en parler et comment le sujet peut être abordé par les personnes exerçant une profession de la santé	<i>Les 5 étapes du protocole DOTIP: 1. Détecter la violence 2. Offrir un soutien 3. Utiliser les ressources et les réseaux 4. Informer 5. Protéger et prévenir la récurrence.</i>
Prendre conscience de son rôle, de ses possibilités et de ses propres représentations de la violence	
Connaître les centres LAVI du canton à qui les personnes victimes de violence peuvent être adressées	
Connaître les urgences hospitalières et les services spécialisés dans la médecine des violences (p. ex. Unité de médecine des violences du CHUV) et y référer les victimes afin de faire établir des constats médicaux et réaliser des prélèvements médico-légaux (y compris dans les cas de violence psychologique)	
Avoir conscience que les personnes âgées ou avec handicap peuvent elles aussi être victimes de violence	
Connaître le secret professionnel et le secret médical, y compris en ce qui concerne les personnes en situation de dépendance	

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- DOTIP – Lutte contre la violence au sein du couple: www.fr.ch > DOTIP en français
- DOTIP – Protocole d'intervention à l'usage des professionnels (4^{ème} édition 2019): www.vd.ch > Violence dans le couple
- Projets liés à la santé en Suisse: www.ofsp-blueprint.ch > Violence domestique et violence envers les femmes
- Office fédéral de la santé publique (OFSP): www.bag.admin.ch > Professions de la santé > Professions de la santé de niveau tertiaire > Professions de la santé et lutte contre la violence domestique et la violence envers les femmes
- Office fédéral de la santé publique (OFSP): Brochure «Détecter. Soutenir. Agir»: Présentation de cinq modèles de prise en charge dans le secteur de la santé prenant des mesures dans le domaine de la violence domestique et sexualisée
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improdova.eu > Module 3 Communication in cases of domestic violence (en allemand et anglais)
- IMPRODOVA Modules de formation en ligne: www.improdova.eu > Module 4 Medical assessment and securing of evidence (en allemand et en anglais)
- Intervention dans le domaine de la santé contre la violence domestique et sexuelle: www.signal-intervention.de
- Réseau suisse contre l'excision: www.excision.ch
- E-learning sur les mutilations génitales féminines pour professionnels et professionnelle-s: www.e-learning.excision.ch
- Excision/mutilations génitales féminines– Recommandations interdisciplinaires à l'intention des professionnel-le-s de la santé: www.excision.ch
- Santé sexuelle Suisse: www.santé-sexuelle.ch > Violence sexuelle
- Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Guide de détection précoce et de conduite à tenir en cabinet médical «Maltraitance infantile – protection de l'enfant»
- Aide aux victimes Suisses: www.aide-aux-victimes-suisse.ch
- Consultations médico-légales au CHUV et aux HUG: www.curml.ch > Présentation de l'Unité de médecine des violences (UMV)
- Office fédéral de la santé publique (OFSP): www.bag.admin.ch > Secret professionnel ou secret médical

CONTENU

- **Information**
- **Les conséquences de la violence pour l'enfant**
- **Orientation vers des structures appropriées**

COMPÉTENCES**COMMENTAIRE**

Informier sur le droit à une vie sans violence	
Connaître les conséquences de la violence domestique pour les enfants et en informer la mère victime de violence	<i>Troubles tels que sentiment d'insécurité, angoisse, sentiment de culpabilité, troubles du sommeil ou de l'alimentation, difficultés d'apprentissage, difficultés relationnelles.</i>
Connaître les offres de soutien qui existent et savoir orienter la victime de violence vers une offre adaptée à son cas	<i>Réseau spécialisé, centre LAVI, refuge (maison d'accueil pour femmes), police, centre de consultation pour migrantes, service social, service de conseil aux parents, service de conseil aux personnes auteures de violence.</i>

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- **Aide aux victimes suisses:** www.aide-aux-victimes-suisse.ch
- **DAO Fédération Solidarité femmes de Suisse et du Liechtenstein:** www.frauenhaeuser.ch
- **Conférence suisse des Services spécialisés dans l'intégration:** www.kofi-cosi.ch
- **Réseau suisse contre l'excision:** www.excision.ch
- **Service spécialisé dans les mariages forcés:** www.mariageforce.ch
- **Association professionnelle suisse de consultations contre la violence:** www.apscv.ch > Services spécialisés

Reconnaître la violence dans la petite enfance

CONTENU

- Détection précoce de la violence
- Les conséquences de la violence pour le fœtus et le petit enfant
- Détection et évaluation des mises en danger

COMPÉTENCES

COMMENTAIRE

Savoir comment la violence dans la petite enfance peut être identifiée	Détecter les formes de maltraitance physique et les indices de négligence, de maltraitance psychique ou de violence sexualisée, y compris chez les enfants avec handicap; évaluer le danger de mutilations génitales féminines.
Connaître les conséquences de la violence pour le fœtus et le petit enfant	Fausse-couche ou accouchement prématuré, poids très bas à la naissance, séquelles chroniques dues à l'élévation du taux de cortisol de la future mère, traumatisme, difficultés à s'attacher et autres troubles de l'attachement, etc.
Savoir comment détecter et évaluer les mises en danger et agir de manière professionnelle	Reconnaître: modèle des signaux lumineux du guide de Protection de l'enfance Suisse Agir: processus cyclique d'identification, de compréhension, d'intervention et de vérification.

RÉFÉRENCES & INFORMATIONS

- Protection de l'enfance Suisse: www.kinderschutz.ch > Détection précoce de la violence sur les enfants en bas âge
- DOTIP pour le temps de la grossesse (PROFA 2023): www.profa.ch > Périnatalité et violences dans le couple et la famille
- Revue spécialisée des sage-femmes de Suisse Obstetrica (1/2 2020): www.obstetrica.hebamme.ch > Les violences domestiques > Violence et grossesse: savoir dépister, savoir agir
- Offre de formation continue de la HETSL: www.hetsl.ch > Violence intra-familiale: agir de manière adaptée
- Offre de formation continue de la ZHAW: www.zhaw.ch > Basiswissen Häusliche Gewalt (en allemand)